

L'EXPRESS
DU MATIN

Feu le Méridien

■ Un nom familier aux voyageurs disparaîtra du paysage montréalais le 26 mai prochain, quand l'hôtel Méridien passera à l'histoire. La société Place Desjardins a en effet annoncé hier qu'elle avait décidé de mettre fin à cette date au contrat la liant depuis près de 20 ans à la Société des hôtels Méridien (Canada) pour la gestion des installations hôtelières situées au complexe Desjardins. En conséquence, les quelque 350 employés de l'hôtel seront licenciés et un nouveau gestionnaire prendra la responsabilité des installations. Place Desjardins croit possible de mettre en place une nouvelle équipe avant le début de la saison estivale.

Cadavre dans le fossé

■ Un cadavre en état de putréfaction a été retrouvé hier, vers 15 h 15, dans un fossé adjacent à la rue Lagûe, dans la municipalité de L'Ange-Gardien. Le corps a été découvert, à moitié plongé dans l'eau, par un adolescent d'une quinzaine d'années qui s'affairait à nettoyer l'endroit, a indiqué l'agent Pierre Robichaud, de la Sûreté du Québec. Une autopsie devrait être pratiquée aujourd'hui au Laboratoire de médecine légale à Montréal. Même le sexe du mort ne pouvait être déterminé hier.

Enfants en danger ?

■ Les chauffeurs d'autobus scolaires de Le Gardeur et de Repentigny soutiennent que les enfants sont en danger lorsqu'ils arrivent et repartent de leurs écoles primaires. Selon les chauffeurs, les autobus n'ont pas d'espace réservé près des écoles pour stationner et les chauffeurs doivent se garer en double. Ils demandent notamment que des brigadiers ou des parents bénévoles surveillent les enfants en matinée et l'après-midi. Ils veulent aussi que les policiers soient plus présents. Selon le porte-parole du syndicat, François Meunier, aucune de ces recommandations n'est coûteuse.

Enquête du coroner

■ L'enquête publique du coroner Anne-Marie David sur les causes et les circonstances du décès de Martin Omar Suazo reprendra mardi pour se poursuivre, le 16 mai, au palais de justice de Laval. Le coroner David y entendra entre autres un technicien-ambulancier, un policier et deux témoins civils. L'avocat Jim Murphy doit aussi présenter une requête pour la réouverture d'un contre-interrogatoire. Le 31 mai 1995, Martin Suazo a été atteint à la tête par un projectile provenant de l'arme d'un policier du Service de police de la CUM qui procédait à son arrestation. Accompagnée d'un homme et d'une femme, la victime venait, semble-t-il, de voler quelques vêtements dans une boutique quand un policier, passant devant le magasin, a remarqué les voleurs et a obtenu de l'aide de collègues pour prendre la voiture des fuyards en chasse.

C'est assez !

■ ACTA-Québec exige que les normes régissant les agences de voyages du Québec soient révisées à la hausse afin d'éviter la panoplie de cas de fraudes, de manque de professionnalisme et de faillites qui ont des conséquences fort négatives pour les consommateurs et les agences professionnelles qui en paient la note, tant en argent qu'en réputation. On fait valoir que ce n'est pas le gouvernement, ni l'Office de protection du consommateur qui paie la note du manque de contrôle dans l'émission des permis des agences de voyages et le manque de surveillance par la suite : ce sont les agences de voyages qui le font, à même leur fonds collectif.

Déchets dangereux

■ La Ville de Longueuil organise, dans divers quartiers, des collectes itinérantes de déchets domestiques dangereux. La première se tiendra le 18 mai, au stationnement du métro Longueuil, pour les résidents au sud du boulevard Curé-Poirier et à l'ouest du Chemin Chambly. Une preuve de résidence pourra être demandée.

Québec refuse la nomination de Ryan à l'Agence métropolitaine de transport

CLAUDE-V. MARSOLAI

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, a refusé la proposition des élus de l'île de Montréal de nommer le maire de Montréal-Nord, Yves Ryan, au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport, parce qu'il serait en conflit d'intérêts, étant président de la STCUM.

Cette affaire a été rendue publique hier à l'Assemblée nationale par la députée libérale de Marguerite-Bourgeoys, Lisa Frulla.

S'expliquant, le ministre Ménard a dit qu'une opinion juridique demandée au ministère des Transports avait soulevé cette situation de conflit d'intérêts.

« Ce n'est pas la personne qui est mise en cause dans cette affaire, a dit le ministre, mais le poste du

titulaire. M. Ryan est président d'un organisme qui serait bénéficiaire de sommes versées par l'Agence métropolitaine de transport. Certaines décisions de celle-ci pourraient être contestées avec succès devant les tribunaux par d'autres organismes qui n'auraient pas de représentants à l'agence. »

M. Ménard a ajouté qu'il avait demandé une autre opinion juridique au ministère de la Justice.

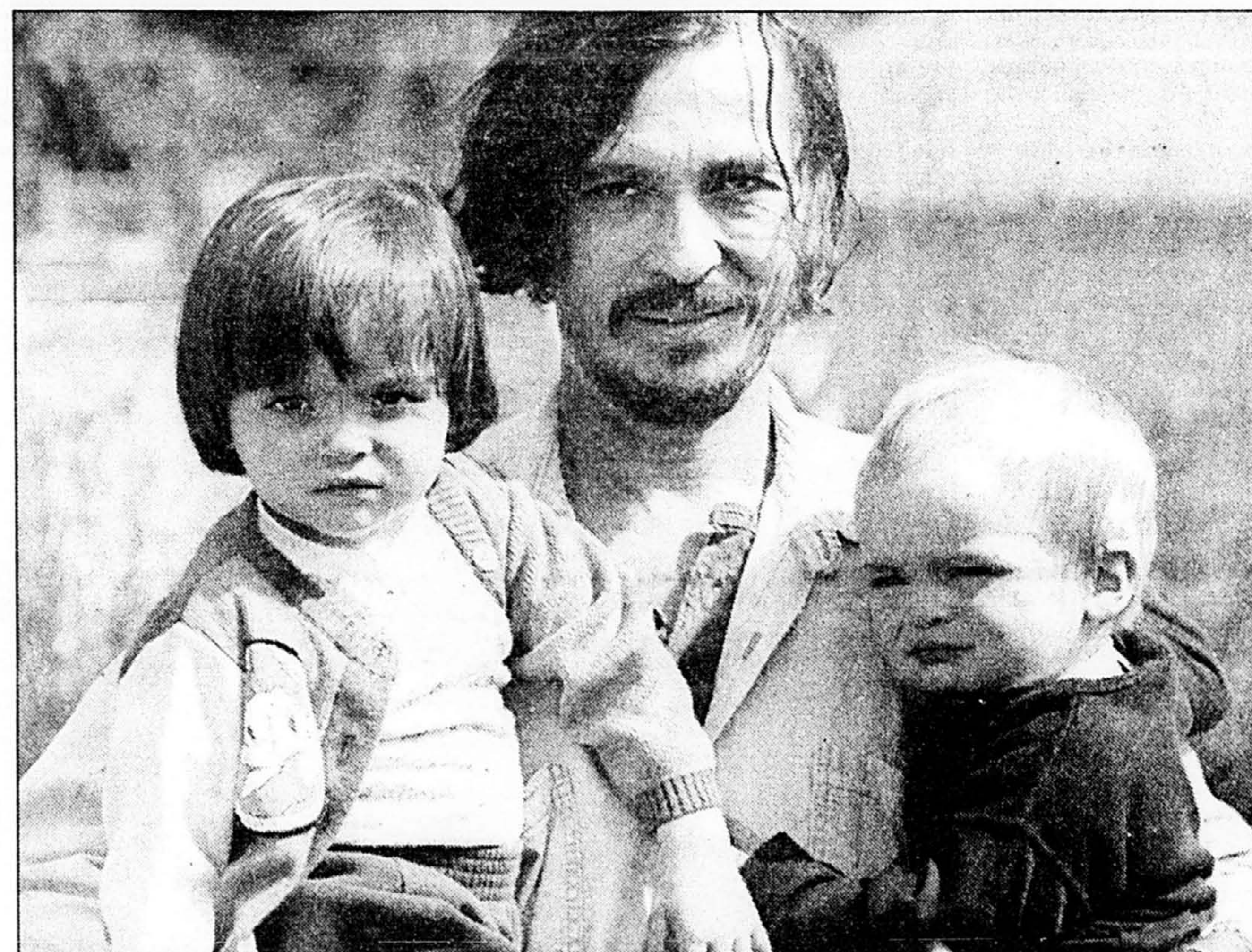
Le ministre a soutenu que M. Ryan aurait été son choix n'eût été cette question de conflit d'intérêts. Il a ajouté que le maire de Montréal, Pierre Bourque, s'était opposé à la nomination du maire de Montréal-Nord, mais qu'il se serait rallié à la décision de l'ensemble des élus de l'île.

Le président de la Conférence des maires de banlieue, Peter Trent, s'est dit très surpris par cette question de conflit d'intérêts, en indiquant que cela n'avait pas posé de problèmes au Bureau de transport métropolitain (l'ancêtre de l'Agence métropolitaine) où M. Ryan siégeait.

« En le choisissant, nous voulions protéger nos intérêts puisque les dépenses de la STCUM représentent 85 % des dépenses du transport en commun régional. Si

un élu ne peut pas représenter les intérêts du territoire de l'île, qui va représenter qui ? » a demandé le maire de Westmount.

Dans une lettre au ministre datée du 7 mai, M. Trent écrit : « Une telle décision apparaît contradictoire avec le contexte et le climat de collaboration et de coopération que vous cherchez à établir avec les autorités locales de l'ensemble du milieu. Plus encore, une telle décision laisse présager de sérieuses difficultés de démarrage de la nouvelle agence ainsi que le développement potentiel de rapport de méfiance, entre les représentants de l'Agence, les responsables des autorités organisatrices du transport, les élus locaux ainsi que les citoyens qu'ils représentent. »



Victor Regalado avec ses deux enfants, Ixchel Melina, 3 ans, et Manuel Atonal, un an.

PHOTO PIERRE LALUMIÈRE, La Presse

Lueur d'espoir pour Regalado

Le ministère de l'Immigration est prêt à des arrangements

MARIE-CLAUDE LORTIE

Si tout fonctionne sans anicroche, Victor Regalado pourrait avoir le temps de partir du Canada, d'y revenir et de demander la résidence permanente d'ici 30 jours, affirme Noël Saint-Pierre, l'avocat du maintenant célèbre réfugié salvadorien qui cherche depuis 14 ans à régulariser sa situation au Québec.

Me Saint-Pierre et M. Regalado sont sortis « optimistes et confiants » de leur réunion hier matin avec l'agent d'immigration responsable du dossier.

« Il serait irresponsable de ma part de ne pas être inquiet, mais je suis optimiste. Je crois à la bonne volonté de Mme Robillard (la ministre fédérale de l'Immigration). Je crois que ce sera une victoire pour la Justice », a déclaré M. Regalado hier, après la rencontre.

Il habite sans statut officiel au Québec depuis 1982. Il a été accepté comme réfugié, à l'époque, mais il a par la suite été jugé inadmissible au Canada pour des raisons de sécurité qui sont toujours demeurées secrètes. L'ordre d'expulsion émis contre lui il y a 14 ans n'a cependant jamais été exécuté.

Pressions publiques et interventions politiques ont amené le gouvernement à revoir le dossier, mais Immigration Canada a décidé l'an dernier de maintenir « l'attestation de sécurité » qui le rend techniquement inadmissible. On cherche toutefois maintenant un autre moyen de permettre à M. Regalado de rester au Canada avec sa femme et les deux enfants qui sont nés depuis son arrivée.

Selon ce qui a été convenu, M. Regalado doit maintenant obtenir un passeport salvadorien, ce qui devrait normalement se faire sans problème, a-t-on fait savoir hier au consulat général du Salvador.

Puis, il devra aller aux États-Unis pour revenir immédiatement au Canada, avec un permis ministériel spécial qui lui donnera droit de séjour.

Hier, Immigration Canada a demandé à M. Regalado de se présenter de nouveau à ses bureaux, avec son passeport, à la fin du mois.

« Mais si on obtient le document rapidement, on va devancer la rencontre pour que ça se règle le plus vite possible », a expliqué Me Saint-Pierre.

Immigration Canada propose que M. Regalado attende ensuite pendant cinq ans, avec son permis spécial, avant de demander la résidence permanente. Mais Me Saint-Pierre a fait savoir au ministère qu'il entendait demander la résidence permanente tout de suite. Selon lui, ce délai n'est pas justifié puisque M. Regalado habite au Canada depuis 14 ans et a donc ainsi prouvé être un citoyen exemplaire.

« On les a avertis et ils nous ont dit que c'est une question qu'ils sont prêts à discuter », a dit Me Saint-Pierre.

Selon l'avocat, il « faudra encore négocier, mais il y a clairement une volonté de régler le dossier. Dans l'ensemble c'est positif même si on demeure toujours sur nos gardes. »

Un présumé pédophile n'est pas accusé

GEORGES LAMON

Même si les proches de la jeune Kalpana Modi, 10 ans, souhaitent le contraire, la Couronne ne portera aucune accusation de tentative d'agression sexuelle contre le quinquagénaire surpris en compagnie de la fillette.

Me Marie-Andrée Trudeau, substitut du procureur général à Montréal, a assuré hier que même si les versions de l'enfant et de Mohan Patel, qui s'est interposé, ne se contredisent pas, on ne peut conclure qu'il y ait eu tentative d'agression sexuelle de la part de l'homme de 55 ans.

« Le soir même de l'incident, explique-t-elle, les enquêteurs concluaient que le dossier ne pouvait être retenu comme une tentative ou une agression sexuelle. »

Selon les faits rapportés aux enquêteurs par la jeune Moldi et son sauveur, la fillette avait assuré ne pas avoir été attirée par le quinquagénaire ni soumise à des attouchements sexuels de sa part. Quant à Patel, s'il est accouru, c'est qu'il présumait des intentions de l'homme.

Les enquêteurs gardent néanmoins le dossier ouvert. Le sergent-detective Michel Allard a indiqué

hier qu'il reprendrait l'enquête sur la question des voies de fait qui auraient pu être commises au moment de l'intervention de Mohan Patel.

Pour sa part, l'inspecteur Alain Barbagallo, responsable du district 31, admet que cet incident a créé un certain émoi dans le secteur.

« Nous ne sommes pas insensibles à ce que vit la communauté, a-t-il noté. C'est une situation délicate et nous voulons avant tout rassurer la population qui a démontré qu'elle prenait ses responsabilités à cœur. Il est heureux que l'enfant n'ait pas été trop traumatisée par l'incident. »

Un Algérien en instance de déportation malmené ?

MARIE-CLAUDE LORTIE

Immigration Canada a tenté, en vain, mercredi soir, de renvoyer dans son pays un Algérien de 29 ans à qui on a refusé le statut de réfugié. Il est hospitalisé depuis à l'infirmerie de la prison de la rue Parthenais, souffrant de blessures à la tête, au cou et aux pieds.

D'après l'infirmerie qui l'a traité à son arrivée, « il est clair qu'il a 'mangé' des coups, qu'il s'est fait battre ».

Saadi Bouslimani devait partir dans un avion d'Air France, mercredi soir, en compagnie de deux agents d'Immigration Canada.

Selon Richard Saint-Louis, directeur régional du ministère à Montréal, M. Bouslimani n'a pas été déporté parce que, « comme ça arrive souvent », il a fait preuve d'un comportement « exalté » à bord de l'appareil. C'est le capitaine, dit-il, qui a demandé qu'on le sorte de l'engin.

« On va essayer de nouveau, sous peu. La décision de le renvoyer est ferme. Mais on va réévaluer nos moyens de s'y prendre », a déclaré M. Saint-Louis, qui a refusé d'en dire plus sur les méthodes utilisées par Immigration Canada.

L'avocat de M. Bouslimani, Stewart Istvanffy, a déposé hier une requête au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il a aussi déposé une demande auprès d'Immigration Canada pour que son client puisse rester au Canada pour des raisons humanitaires.

Arrivé en décembre 1992, M. Bouslimani a épuisé tous les recours possibles mais n'a jamais été accepté comme réfugié.

Torturé

Selon Me Istvanffy, il s'agit pourtant du cas, « extrêmement clair, d'une personne très politique qui est en danger de mort dans un pays où la situation est complètement détraquée ».

M. Bouslimani est membre actif du Front des forces socialistes, parti opposé à la fois au parti au pouvoir et aux intégristes du Front islamiste du salut. Il est berbère, une communauté ethnique persécutée. C'est un déserteur. Il a déjà été torturé.

Récemment, de nouvelles preuves ont été amenées au dossier pour prouver son appartenance à divers groupes vulnérables à la répression, mais tout a été rejeté et la décision de lui refuser le statut de réfugié a été maintenue. D'après Immigration Canada, il ne court pas de danger en Algérie.

En fait, selon Ottawa, la situation n'est pas encore assez grave en Algérie, malgré la violence extrême qui y règne, pour qu'on impose un moratoire sur les renvois. Cette politique a été confirmée en mars par la ministre de l'Immigration, Lucienne Robillard. Actuellement, les seuls pays où le Canada ne renvoie personne sont le Burundi, le Rwanda et l'Afghanistan.

« Ici, on est prêt à renvoyer des gens n'importe où, lance Me Istvanffy. Le système d'évaluation du danger est en faillite totale. »

Selon Graziella Mousseau, directrice du centre d'Immigration Canada pour les audiences et les renvois, le Canada a renvoyé deux Algériens chez eux depuis le début de l'année. En 1995, 21 personnes y ont été renvoyées et 28 en 1994. Environ 55 Algériens attendent actuellement au Québec d'être déportés.

Éditorial

La Presse

PAUL DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Un budget terne, prévisible, mais efficace

Le budget que le ministre des Finances, Bernard Landry, a présenté, hier, est très certainement le budget le plus ennuyeux, le plus « plat », que le Québec a connu depuis un quart de siècle : un budget sans élans, sans surprises, ni bonnes ni mauvaises, et sans bonbons. Même la couleur du document reflète cette absence de piquant : un beige brunâtre, « drabe » comme son contenu.



Alain Dubuc

Mais, pour un discours sur le budget, ce caractère terne est une vertu. Notamment parce que les budgets-spectacles masquent trop souvent des cachotteries. Le budget de M. Landry est sans surprises parce que le ministre et son gouvernement avaient déjà fixé des objectifs, les avaient expliqués, les avaient discutés publiquement et les avaient même fait accepter.

Nous connaissons depuis le sommet socio-économique du mois dernier, à Québec, les cibles financières du gouvernement Bouchard. Cette année, le déficit devait passer de 3,9 à 3,2 milliards, pour être réduit à 2,2 milliards, l'an prochain, à 1,2, dans deux ans, et à zéro, dans le budget 1999-2000.

Le mandat de Bernard Landry, dans son premier discours du budget, c'était de démontrer que son gouvernement pourrait atteindre ces objectifs d'élimination du déficit de façon crédible en utilisant des moyens acceptables. Les prévisions déposées hier permettent effectivement de croire que le gouvernement Bouchard est bien en selle dans sa lutte contre le déficit.

Bien sûr, la mécanique budgétaire masque des trucs et des expédients. Par exemple, le fait que Québec pourra profiter de transferts fédéraux de 900 millions plus élevés

que ne le prévoyait le ministre Campeau, l'an dernier, ou encore que les travaux routiers — 250 millions — sont comme par hasard sortis du budget.

Mais les prévisions reposent sur des hypothèses très prudentes, une croissance de un pour cent cette année, une prévision bien plus basse que celle des spécialistes, qui donne un bon coussin au ministre. Et la Loi sur l'élimination du déficit encadrera de façon convaincante l'action gouvernementale et rassurera sans doute les marchés financiers.

Tout cela permet de croire que la lutte contre le déficit est plus convaincante au Québec qu'en Ontario. Non seulement la province voisine arrivera, si tout va bien, au déficit zéro un an plus tard que le Québec, mais elle arrivera à s'endetter de 22 milliards avant d'avoir atteint cet objectif, tandis que la dette du Québec n'augmentera que de 6,6 milliards avant que le déficit ne soit éliminé.

Quant au dosage des outils de lutte contre le déficit, même si le gros de l'effort, 2,5 milliards, repose sur la réduction des dépenses, il n'en reste pas moins que le ministre Landry s'apprête, sans le dire, à augmenter le fardeau fiscal de 600 millions, d'ici deux ans. Il est vrai que ces revenus fiscaux proviennent de moitié du resserrement des contrôles, que les hausses d'impôt reposent sur la perte de privilèges pour des contribuables mieux nantis qui sont retraités ou qui vivent seuls. Mais il n'en reste pas moins que le fisc se fait plus gourmand. D'autant plus que le budget annonce une autre ponction de 300 millions pour l'an prochain.

Ces hausses donnent du relief à une critique qui fera surface souvent : le fait que le Québec ne réduit pas les impôts, comme l'a fait l'Ontario. Bien sûr, la voie ontarienne est tentante. Mais l'idée de réduire les impôts quand on est encore en situation de déficit est un non-sens économique. Ni l'Alberta ni le Nouveau-Brunswick n'ont fait cela. La logique veut que l'on commence par éliminer le déficit avant de baisser les impôts.

L'autre grande critique, c'est que le budget Landry ne contient rien pour l'emploi. Un vide que le ministre Landry tente de masquer par une liste impressionnante de grenailles : un peu pour les chantiers navals, pour les jeunes, pour les PME, pour le vin québécois, pour le multimédia. Mais ce bouquet de mesures, au premier abord, n'est ni impressionnant ni convaincant.

La vérité, c'est que Bernard Landry a compris qu'un gouvernement, à plus forte raison un gouvernement endetté, ne peut pas vraiment « créer » des emplois. Un budget, de nos jours, n'est plus un outil privilégié d'intervention économique, mais un exercice de gestion des finances publiques. Et il en sera ainsi tant que « l'argent frais » devra être remboursé par nos enfants.

La vraie lacune de ce budget n'est pas là. Les données budgétaires indiquent que l'effort de réduction des dépenses de 2,5 milliards, cette année, devra être suivi d'un autre choc du même genre, l'an prochain, soit 2,6 milliards, pour que Québec puisse en arriver au déficit zéro en quatre budgets.

Or, on ne sait rien de la façon dont le gouvernement s'y prendra pour amorcer cette deuxième grande vague de compressions, qui sera nécessairement plus douloureuse et plus déchirante que la première. On sait aussi que des compressions réussies ne peuvent pas s'improviser en quelques mois. On explique que ces choix seront faits lors du sommet de septembre prochain. Mais les délais seront courts, et les consensus plus difficiles.

Pour ces raisons, il faut voir ce budget comme un exercice. Le véritable test du gouvernement Bouchard, ce sera l'an prochain.

Le diable sur la muraille

Alors que Québec mettait fin à la saison budgétaire canadienne, hier, le gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen, a exprimé, de son côté, quelques doutes au sujet de la solidité de la conjoncture au Canada.



Frédéric Wagnière

Contrairement à ce que ses prédécesseurs ont fait à maintes reprises, il a évoqué la possibilité d'une déflation, et non d'une inflation qui s'aggrave au point où la banque centrale doit donner un coup de frein à l'économie. Pour un banquier central, c'est un comble, car c'est la seule crise contre laquelle il est virtuellement impuissant.

Dans un commentaire sur la politique monétaire de la Banque du Canada, M. Thiessen a dit qu'une hausse des prix de l'ordre d'un pour cent, comme c'est le cas actuellement, soulève la possibilité d'une baisse généralisée des prix, qui se répercuterait sur l'activité économique si les consommateurs décidaient de remettre à plus tard des achats importants.

Il ne s'agit que d'une possibilité assez éloignée. Tout dépend de la façon dont le public réagit à la stabilité remarquable des prix. S'il est encouragé par le succès de longues années de lutte contre l'inflation, sa confiance alimentera la croissance, qui bénéficie déjà d'une baisse des taux d'intérêt et de la dernière reprise aux États-Unis. Dans ce cas, les ministres des Finances auront gagné leur pari, car ils comptent tous sur la hausse des revenus de l'impôt, au cours des prochaines années. Et ils le feront même avec pas mal d'éclat, puisqu'ils ont pris l'habitude de choisir des projections extrêmement prudentes, préférant l'éventuelle possibilité d'une bonne surprise à la honte, toute aussi éventuelle, d'avoir à annoncer une augmentation imprévue du déficit, en dépit de sacrifices considérables demandés aux citoyens.

Mais la possibilité d'une déflation semble chicoter M. Thiessen, qui explique que celle-ci dépend avant tout de la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise. Si l'on en parle officiellement, aujourd'hui, c'est vraisemblablement parce que tout le monde semble avoir une perception de l'économie, et surtout du chômage, qui est pire qu'à d'autres moments au cours des dernières décennies, même si le taux de chômage et d'autres indicateurs étaient alors dans un plus piètre état. Cette morosité se répand dans tout le monde industrialisé. Même les excellentes nouvelles économiques qui viennent de l'Asie sont interprétées de façon négative. C'est comme si leur miracle économique se faisait à nos dépens, au lieu d'être d'importants facteurs potentiels dans notre relance.

Il n'y a pas de solution magique à ce problème. La confiance ne se crée pas de toute pièce ; elle se mérite lentement. Le budget du Québec va dans ce sens grâce à son manque de prétention. Du point de vue financier, le gouvernement semble se contenter de rétablir son crédit et sa crédibilité. Dans le cas de l'Ontario, le budget va beaucoup plus loin, à cause de la diminution des impôts. C'est nettement plus dangereux, mais le budget veut aussi assurer la relance.

Il y a cependant un aspect du problème qui échappe complètement aux gouvernements et à la Banque du Canada. Une des caractéristiques d'une crise déflationniste est l'extrême réticence à emprunter, soit pour acheter une voiture ou une maison, soit pour investir. Il est impossible d'avoir des taux d'intérêt assez bas pour relancer les marchés financiers. Or, les taux d'intérêt restent relativement élevés, aujourd'hui, et il l'ont été depuis plus de dix ans, compte tenu du niveau extrêmement bas de l'inflation. Et c'est en grande partie la dette publique qui maintient les taux d'intérêt à long terme à un niveau si élevé.

En d'autres termes, le danger d'une déflation qui trouble M. Thiessen ne vient pas des mesures actuelles des gouvernements, mais du fait qu'ils ont trop attendu avant de commencer à prendre leur situation financière au sérieux.

LE REFORM CONTRE LA DISCRIMINATION

...C'EST PAS UNE RAISON
POUR RISQUER DE POGNER
DES MALADIES!



DRÔLES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Combien de référendums faudra-t-il ?

■ Il y a quelques semaines, le premier ministre, Lucien Bouchard, déclarait que le Québec déciderait démocratiquement de son avenir. Pourtant, j'avais bien l'impression que le Québec avait déjà pris une telle décision à deux reprises.

Maintenant, M. Bouchard déclare que la « seule solution qui reste » (et que, présumément, il entend préconiser lors d'une future conférence fédérale-provinciale) « c'est la souveraineté du Québec, assortie d'une proposition de partenariat » (La Presse, 17 avril).

Mais, n'est-ce pas justement l'option que le Québec a rejetée — démocratiquement — dans un référendum, il y a quelques mois ?

M. Bouchard, selon vous, en quoi consiste une décision démocratique ?

Michel CLÉROUX

Question frauduleuse ?

■ Dans leur article du 2 mai intitulé « La fausse science au service de la vraie politique », MM. Édouard Cloutier et Pierre Drouilly s'offusquent que certains chercheurs aient pu discréditer la démocratie québécoise par leur analyse des bulletins de vote rejetés au référendum d'octobre 1995.

Je ne doute pas un instant de la qualité de l'analyse de Cloutier et Drouilly, quoiqu'il soit déjà clair qu'il y a eu fraude dans certains comtés (même un statisticien séparatiste aurait de la difficulté à expliquer 12 % de voix rejetées).

Cependant, ce qui a le plus souillé la démocratie québécoise, lors du référendum, ce n'est pas la fraude électorale « classique », mais plutôt la question elle-même. Comment ce vote pouvait-il être démocratique, quand les citoyens n'arrivaient même pas à s'entendre sur le sens de la question ? Il est évident que cette question stupide et trompeuse avait été conçue à partir de sondages, uniquement dans le but d'obtenir un oui. D'ailleurs, je suis convaincu qu'il n'y aura jamais de référendum vraiment démocratique sur la question de l'indépendance du Québec, parce que le gouvernement du Québec n'a pas assez de courage et d'honnêteté pour le faire.

Gérald J. PRUD'HOMME
Université McGill

Langage « pompeux »

■ Je désire faire suite à un article écrit dans un langage « pompeux » par M. F. Moussally Sergieh, dans La Presse du vendredi 26 avril.

Ce monsieur se questionne sur le respect de la culture ethnique advenant un Québec souverain. Entre autres, se demande-t-il, une musulmane portant le voile pourrait-elle accéder à tous les cycles de l'enseignement et un sikh pourrait-il porter son turban s'il devenait policier ?

Si ce monsieur suggère d'accepter ces différences ethniques, pourquoi les pays d'origine de ces « différences culturelles » nous obligent-ils, eux, à nous conformer à leur culture ? Pourquoi les enseignantes québécoises travaillant dans les écoles musulmanes de Montréal sont-elles obligées de porter le voile ? Au pays des sikhs, un Québécois « punk » pourrait-il devenir policier tout en conservant ses épingles de nourrice dans les oreilles ? Un Québécois, émule de Raël, travaillant en Algérie pourrait-il se promener nu le jeudi après-midi ?

Louise TREMBLAY
Montréal

Merci, Mme Richer !

■ Chaque fois qu'un article est signé Anne Richer, je prends le temps de le lire jusqu'au bout et je ne suis jamais déçue. Un style alerte et précis, un regard sur l'autre plein de respect en même temps que soucieux du détail et de ce qui fait la beauté de chaque personne.

En ce lundi 22 avril, Mme Richer nous a donné deux articles extrêmement intéressants.

Et parfois, quand un autre auteur rapporte une entrevue de façon négative ou agressive, je me dis : dommage que la rencontre n'ait pas été réalisée par Anne Richer ! Merci, Mme Richer, d'apporter cet espace de soleil dans notre journal.

Louise LÉGER
Saint-Jérôme

Opinions

Rigueur et équité

Un budget qui n'est « pas inspiré par la facilité », dit Bernard Landry

Le texte qui suit est l'allocation que le ministre des Finances, Bernard Landry, a prononcée, hier après-midi, à l'intention des journalistes et des observateurs qui étudiaient son discours du budget avant sa lecture à l'Assemblée nationale.

Dans quelques heures, j'aurai l'honneur de prononcer à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget 1996-1997. Ce budget, je peux le qualifier en deux mots : rigueur et équité.

Rigueur, parce qu'il tient le cap sur les objectifs que nous nous sommes donnés collectivement d'assainir les finances publiques et de rétablir durablement les conditions de la création d'emplois.

Équité, parce qu'en dépit de l'effort important qu'il exige, il maintient nos grandes solidarités sociales, il épargne les plus démunis, et il est sans indulgence pour les fraudeurs.

Assainissement des finances publiques

Ce budget n'est pas inspiré par la facilité.

À terme, l'objectif est clair : éliminer le déficit. Et c'est une entreprise majeure.

Le désordre des finances publiques qui prévaut depuis plusieurs années entrave la marche de notre économie et est extrêmement coûteux en terme d'emplois. Tous maintenant en conviennent, il faut agir.

Ainsi, conformément au consensus des partenaires de la Conférence de Québec, le budget prévoit que le déficit sera de 3,2 milliards de dollars, en 1996-1997, de 2,2 milliards, en 1997-1998, et de 1,2 milliard, en 1998-1999. À compter de 1999-2000, le déficit sera éliminé.

Tel que convenu aussi avec les partenaires, je déposerai à l'Assemblée nationale, dans quelques jours, un projet de loi qui viendra encadrer étroitement ce plan d'élimination du déficit.

Cette loi empêchera les gouvernements de déséquilibrer à nouveau les finances publiques : plus jamais l'État ne doit pratiquer lapolitique de la fuite en avant, aux dépens des jeunes générations.

Atteindre l'objectif de baisse de déficit pour 1996-1997

Dans l'immédiat, malgré une conjoncture plus difficile et une

baisse des transferts fédéraux de 1 milliard et demi de dollars, l'objectif de déficit de 3,2 milliards sera atteint en 1996-1997.

Et cela, tel que promis, sans hausser le taux de la TVQ, ni aucun autre taux d'impôt ou de taxe. Le fardeau fiscal au Québec a déjà atteint la limite du tolérable. L'augmenter davantage serait contre-productif : trop d'impôts tue l'impôt, trop d'impôts tue aussi l'emploi.

Pour redresser les finances publiques, ce budget emprunte cinq axes d'intervention prioritaires.

1) **Réduire les dépenses :** D'abord, nous comptons sur une réduction sans précédent des dépenses de programmes. Dépenses qui ont baissé l'an dernier pour la première fois depuis au moins 25 ans.

Ainsi, en 1996-1997, sur un effort budgétaire total de 3,2 milliards de dollars, les mesures de réduction de dépenses annoncées lors du dépôt des crédits et celles du présent budget totalisent 2 milliards et demi.

Pour chaque dollar de mesures augmentant les revenus, le budget réduit les dépenses de programmes de quatre dollars.

2) **Combattre l'évasion fiscale et le travail au noir :** Nous allons aussi renforcer l'offensive lancée l'an dernier pour combattre l'évasion fiscale et le travail au noir. Au moment où des sacrifices importants sont demandés à tous, il est normal que nous soyons sans indulgence pour ceux qui tentent de frauder le fisc. C'est notre devoir de protéger les citoyens honnêtes, c'est-à-dire la grande majorité, qui paient des taxes pour financer des services dont les fraudeurs profitent.

3) **Resserrer les avantages fiscaux :** En attendant les conclusions des travaux de la commission sur la fiscalité et le financement des services publics, nous faisons en outre

un premier ménage dans les avantages fiscaux des particuliers et des entreprises.

Nous le faisons dans un souci d'équité et de protection des plus démunis.

Ainsi, les contribuables qui gagnent moins de 26 000 \$ de revenu net par an ne seront pas affectés, sauf marginalement dans quelques cas.

De plus, le soutien spécifique aux familles, notamment celles à faibles revenus, demeure une priorité du gouvernement et est intégralement maintenu.

4) **Contribution momentanée des grandes entreprises :** Nous demandons également aux grandes entreprises de faire momentanément un effort particulier de solidarité pour l'assainissement des finances publiques. Je dis « momentanément », car nous sommes conscients de la nécessité d'assurer aux entreprises un environnement fiscal compétitif. Cet effort est nécessaire puisque les diverses restrictions aux avantages fiscaux que comporte le budget ne produiront leur plein impact qu'à partir de l'an prochain. Or, c'est dès cette année que nous devons réduire le déficit.

5) **De plus, nous allons mettre à contribution les sociétés d'État :** Les Québécois y ont investi beaucoup d'argent. Il faut qu'elles améliorent leur rentabilité, qui a un impact direct sur les revenus de l'État.

Relancer l'emploi

Nous faisons tous ces efforts de redressement financier parce que l'accumulation des déficits est un boulet pour l'économie : elle nous coûte des emplois. Mais nous n'attendrons pas d'avoir éliminé tout le déficit pour travailler à la création d'emplois. À ce chapitre, le budget propose une nouvelle approche où l'État ne cherchera plus à tout faire lui-même. Nous ne chercherons pas à relancer l'économie à coups de millions, générateurs d'emprunts et de taxes néfastes.

Nous chercherons plutôt à définir une vision globale et à coordonner l'action des entreprises, des travailleurs et des groupes communautaires afin de provoquer des synergies créatrices.



Bernard Landry

(...) En terminant, je voudrais rappeler que ce budget n'est qu'une étape, mais une étape déterminante, dans la démarche globale que poursuit le gouvernement pour relancer l'emploi et assainir les finances publiques. Le grand chantier de l'économie et de l'emploi et la Commission sur la fiscalité contribueront à faire avancer notre réflexion. Ils déboucheront, au Sommet de l'automne, sur un plan d'action qui enclenchera une série de réformes et de réajustements

pour faire reculer le chômage partout au Québec. C'est aussi à ce sommet que nous forgerons, avec nos partenaires, les consensus nécessaires sur la façon de tenir nos objectifs et d'éliminer complètement le déficit, au rythme convenu.

Pour le moment, j'ai la conviction que ce budget représente un pas de géant dans la bonne voie, celle que nous nous sommes collectivement tracée pour que le Québec tout entier en sorte gagnant.

Pour l'élection directe du premier ministre au suffrage universel

ANDRÉ LAROCQUE

L'auteur est professeur invité à l'École nationale d'administration publique.

De tous les mythes sur lesquels est bâti le parlementarisme britannique — et ils sont légion — le plus significatif est celui de l'élection du gouvernement par le peuple. Il est faux de dire que le peuple élit le gouvernement. Le peuple élit les députés à l'Assemblée nationale.

Et ce ne sont pas non plus les députés à l'Assemblée nationale qui élisent ou désignent le premier ministre. Le premier ministre en régime parlementaire est désigné purement à l'interne par le parti qui détient le plus de sièges à l'Assemblée, et cela selon les seules règles et coutumes de son parti.

Et, de toute évidence, le premier ministre, c'est le gouvernement. Par son monopole des nominations politiques et le contrôle de la discipline de parti, le premier ministre, chef de parti par définition, devient chef de l'État, chef du gouvernement, chef du Parlement, chef de la majorité à l'Assemblée, chef de l'organisation gouvernementale, chef de l'administration. Nous ne sommes pas en régime parlementaire. Nous sommes en régime « premier-ministériel » non élu.

Régime « premier-ministériel »

Le premier ministre, c'est le gouvernement. En effet, le premier ministre, à son gré, convoque, proroge et dissout l'Assemblée nationale et établit, selon les stratégies de son parti, la date des élections générales et complémentaires. Il nomme les secrétaires généraux du Conseil exécutif, du Conseil du trésor et de l'Assemblée nationale ; il nomme et dénomme les ministres et les sous ministres ; il nomme le président de l'Assemblée nationale, le leader et le whip gouvernementaux, les présidents des commissions et les adjoints parlementaires. Le premier ministre nomme les dirigeants des Sociétés d'État et des organismes publics ; il nomme les juges des cours du Québec et le directeur de la Sûreté. Le premier ministre nomme le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections.

Le premier ministre détermine la politique du gouvernement ; il approuve le discours

du budget ; il détermine l'agenda gouvernemental ; il préside le comité interministériel des priorités ; il approuve toute déclaration ministérielle majeure ; il interprète le sens des décisions du Conseil des ministres. Le premier ministre détermine l'ensemble de l'organisation du gouvernement. Il est le premier porte-parole du Québec, au Québec, au Canada et sur le plan international.

Dans le cadre de ses pouvoirs et prérogatives, le premier ministre en régime parlementaire est plus puissant, rencontre moins d'opposition et est infiniment moins responsable que le président des USA. Or, plus de pouvoirs ne devrait-il pas entraîner plus de responsabilité ? Introduire une dose d'imputabilité administrative ou alléger quelque peu la discipline de partis par un occasionnel vote libre ne représentent que de maigres palliatifs. Dans une société où, négativement, la confiance des citoyens dans leurs institutions politiques est au plus bas, et où, positivement, l'on se prépare à la souveraineté de l'État québécois, le moment n'est-il pas tout indiqué pour d'abord établir dans la réalité le premier principe de la démocratie : la souveraineté du peuple ?

En régime parlementaire, le premier ministre est plus puissant, fait face à moins d'opposition et est infiniment moins responsable que le président des États-Unis.

Se donner un État pleinement souverain sans en remettre le gouvernement au choix et au contrôle effectifs des citoyens, c'est remodeler les institutions sans en saisir le sens et la portée profonds. C'est faire oeuvre de droit plutôt que de démocratie.

Bien sûr, une telle réforme appellerait l'obligation de remodeler des institutions, et les modèles ne manquent pas. L'étude des avantages et des désavantages est à faire et elle ne manquera ni d'intérêt ni de belligérants. Mais l'organisation des modalités, quelle que soit leur importance, ne doit pas masquer l'objectif fondamental : le gouvernement doit appartenir aux citoyens.

Si nous voulons vivre vraiment en démocratie, si nous voulons situer la souveraineté là où elle devrait être vraiment, si nous voulons réhabiliter nos institutions et donner une portée politique réelle à la citoyenneté québécoise, la première mesure qui s'impose est d'établir l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel direct des Québécois et des Québécoises.

L'élection du chef de l'exécutif au suffrage

universel donnerait l'occasion de libérer l'Assemblée de la discipline rigide des partis et d'en faire une assemblée à la fois vraiment représentative des électeurs et vraiment consacrée à sa mission de légiférer et de contrôler l'administration. En effet, le chef de l'exécutif élu par le peuple est directement responsable au peuple et ne tient pas par la discipline de parti à l'Assemblée.

Si, de plus, on libérait le chef de l'exécutif de la contrainte de devoir choisir ses ministres dans le bassin extrêmement réduit des élus de son parti, l'Assemblée nationale cesserait de constituer l'anti-chambre du Conseil des ministres et libérerait tous et chacun des députés en vue de leur rôle premier de représentants de leurs électeurs. Une telle assemblée, libérée non pas des partis politiques mais de la discipline rigide des partis, constituerait une institution séparée de fait du pouvoir exécutif, capable d'agir en contrepois au gouvernement et apte à rendre l'administration vraiment imputable.

Si l'élection populaire du chef de l'exécutif ouvre la voie à une Assemblée autonome et libre de remplir sa mission, cela ne produit pas automatiquement une Assemblée représentative. Il est maintenant de notoriété publique que le système électoral utilisé au Québec déforme la volonté populaire, crée des distorsions graves dans la représentation, prive généralement la majorité des électeurs de la représentation qu'ils souhaitent et va jusqu'à accorder le gouvernement au parti que les électeurs avaient désigné en seconde place !

À ce dernier égard, d'ailleurs, si on cite souvent les cas de 1944 et de 1966, on ne devrait pas perdre de vue qu'à la dernière élection, celle de septembre 1994, la différence entre le vote populaire accordé aux deux premiers partis était de 13 744 votes ! C'est dire qu'avec un déplacement de moins de sept mille votes du PQ vers le PLQ, le Parti québécois aurait terminé second dans la volonté populaire mais aurait néanmoins conservé une très large majorité des sièges à l'Assemblée.

Système moins démocratique

Il est évident que le scrutin uninominal à un tour est le moins démocratique des systèmes électoraux. Par contre, il est clair que bon nombre de citoyens y voient l'avantage de la simplicité et du « déjà connu ». La très stable et très efficace République allemande

l'a bien compris en créant la « proportionnelle personnalisée ». Là, la moitié des députés sont élus au scrutin uninominal à un tour et apportent les avantages reconnus à ce système. L'autre moitié de l'assemblée provient d'un scrutin proportionnel, lequel sert à corriger complètement les distorsions du scrutin uninominal et donc à établir la distribution des sièges à l'Assemblée conformément à la volonté exprimée par les électeurs.

À titre d'exemple très rapide, on pourrait penser qu'un Québec souverain disposerait d'une Assemblée nationale de 150 membres, au lieu des 125 actuels, l'augmentation étant largement absorbée par la disparition de 75 députés fédéraux. La moitié des élus le seraient dans 75 circonscriptions, le modèle de départ pouvant être justement les 75 circonscriptions fédérales actuelles. 75 autres députés proviendraient du scrutin proportionnel et seraient alloués aux partis de façon à ce que leur pourcentage de sièges à l'Assemblée se conforme au pourcentage de votes que les électeurs ont bien voulu leur accorder. Enfin, les circonscriptions utilisées pour le scrutin à la proportionnelle pourraient être les régions québécoises, ce qui apporterait à une très large volonté de décentralisation au Québec l'élément qui lui manque le plus, un lieu géographique déterminé devenu assise politique responsable.

Élire le chef de l'exécutif au suffrage universel sans prendre les moyens pour donner à l'Assemblée nationale une représentativité vraiment démocratique, ce serait faire le travail à moitié. La Parti libéral, particulièrement sous la direction de Claude Ryan, s'était intéressé à ces dimensions de la réforme électorale. Le Parti québécois a inclus dans son programme un élément correcteur du mode de scrutin mais qui ne pourrait avoir que des effets marginaux. L'Action démocratique, à la deuxième réunion de son Conseil national, vient de se prononcer en faveur de la proportionnelle personnalisée et de s'avancer vers l'élection populaire du premier ministre.

Le gouvernement s'est engagé à discuter de réforme électorale dans toutes ses dimensions. Le scénario serait-il enfin en train de se mettre en place pour une réhabilitation des institutions aux yeux des citoyens ? Le clé, me semble-t-il, est justement là : dans le pouvoir des citoyens à la fois sur le choix du chef du gouvernement et sur la représentativité et la responsabilité de l'Assemblée nationale.

Montréal métro

Huit ans pour un meurtre commis en 90

YVES BOISVERT

Daniel Murphy, un « homme d'affaires » de 39 ans, de Laval, qui avait été épinglé grâce à un test d'ADN, a reconnu avoir tué de 74 coups de couteau son ex-partenaire d'affaires en 1990.

Le ministère public (France Charbonneau) a accepté que, pour ce meurtre, Murphy plaide coupable à une accusation réduite d'« homicide involontaire ». Le juge Albert Ouellette, de la Cour

du Québec, a quant à lui accepté la suggestion commune des avocats au sujet de la peine d'emprisonnement : huit ans de pénitencier (sans compter sept mois de détention préventive depuis son

arrestation en octobre 1995).

Dante Denis Mandanici, 60 ans, a été poignardé à mort chez lui, dans le quartier Ahuntsic, le 29 juillet 1990. La police soupçonnait déjà Murphy, mais n'avait aucune preuve concluante. Murphy refusait de donner un échantillon de sang.

Mais en 1995, la loi a été modifiée, permettant de forcer un suspect dans une cause de ce type à donner un échantillon. Les tests ont révélé que le sang de l'agres-

seur retrouvé sur le lieu du meurtre correspond génétiquement à Murphy.

Le mobile du meurtre, d'après le ministère public, est que Murphy voulait s'emparer des sommes d'argent importantes que la victime avait l'habitude de porter sur elle. La défense prétend de son côté que c'est la relation d'affaires qui a mal tourné. Les deux étaient dans le commerce des pièces d'auto usagées.

Le bâtiment de la rue Roy devrait être reconstruit

GEORGES LAMON

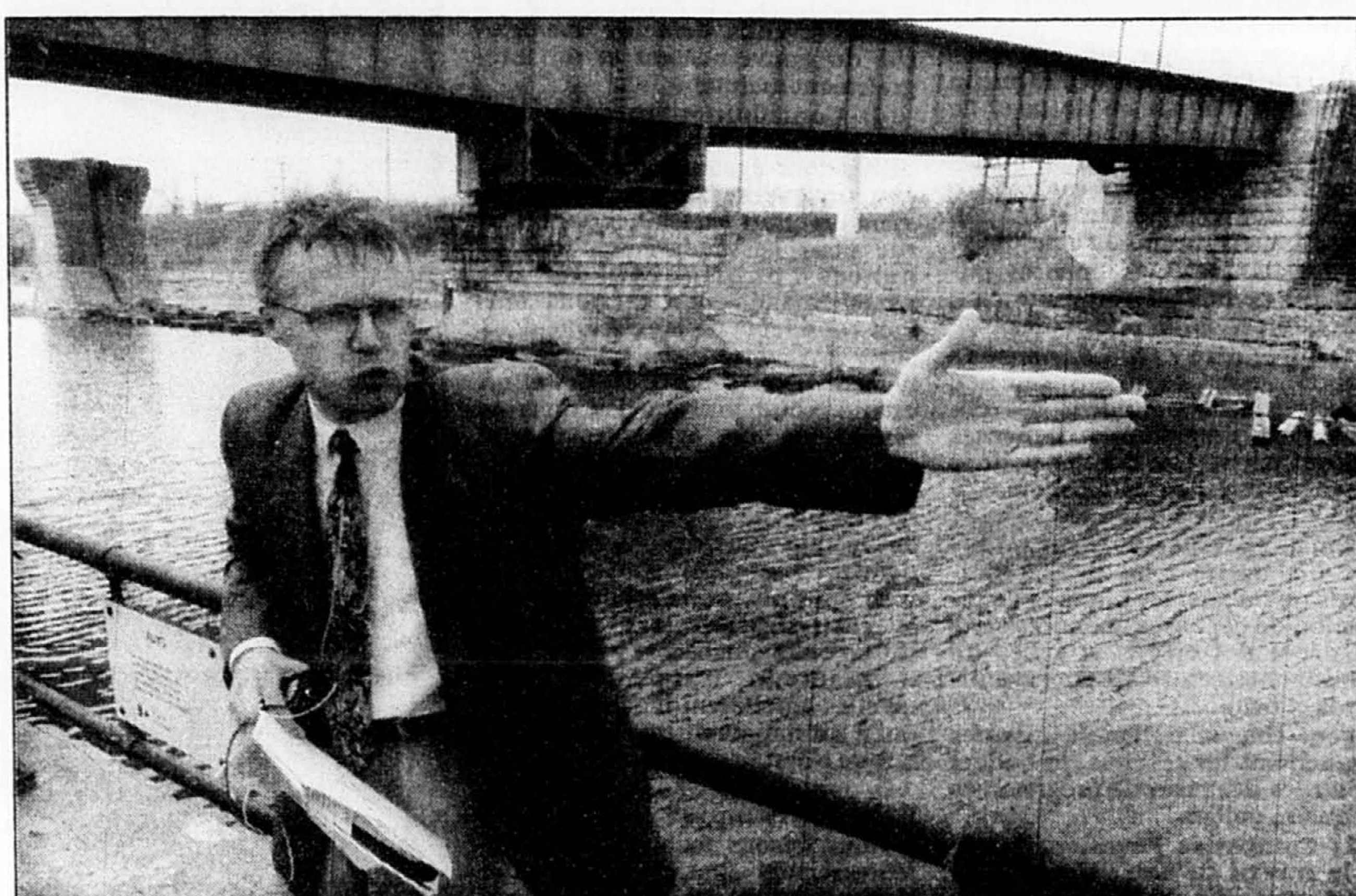
Le bâtiment du 50-60, rue Roy Est, à Montréal, incendié en décembre 1994 et depuis laissé à l'abandon à la suite d'une question d'assurance non encore réglée, sera démolie et rebâti.

En effet, la Ville de Montréal qui, lundi, avait donné 48 heures au propriétaire Pentelis Palioutakis pour démolir une partie apparemment dangereuse du bâtiment, a conclu une entente avec lui. Dans les prochains jours, les travaux de démolition commenceront, après quoi on s'attaquera à la reconstruction.

Il faut dire que M. Palioutakis bénéficiera du programme de revitalisation des quartiers urbains de la Ville de Montréal. En particulier, le volet « bâtiments vacants et barricadés ».

En vertu de ce programme, le propriétaire pourra obtenir une subvention d'environ 20 % de l'investissement global, soit 189 000 \$. En l'occurrence 12 000 \$ pour chacun des 12 logements reconstruits, et 45 000 \$ pour les 450 m² d'espace commercial. Cette reconstruction pourrait s'élever à environ un million de dollars. Le propriétaire aura six mois pour obtenir son permis de construire, 12 mois pour commencer les travaux qui devront être achevés en deux ans.

Selon François Lemay, chargé des communications au Service des permis et inspections, ce « coup de main fort appréciable de la Ville » procure en fait au propriétaire une garantie qui devrait lui permettre d'aller chercher le financement nécessaire pour la reconstruction. Toutefois, la subvention ne sera versée que lorsqu'au moins 50 % du bâtiment sera reconstruit.



Claude Picher, régisseur du canal de Lachine, montre un des endroits où seraient retenus les sédiments contaminés du canal.

Projet de décontamination du canal de Lachine

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Une commission commune fédérale-provinciale évaluera, à compter de lundi, un projet de décontamination du canal de Lachine soumis par Patrimoine Canada, qui consiste à enlever un mètre de sédiments contaminés et à les encapsuler à trois endroits bien précis du canal.

L'opération, si elle est acceptée

par les quatre commissaires (deux représentants du gouvernement fédéral et deux autres du gouvernement québécois), coûtera 20 millions de dollars.

Selon les explications fournies par les spécialistes, on recueillera à l'aide de dragueurs 500 tonnes de sédiments contaminés du canal qui seront ensuite déposés en trois lieux de 200 à 300 mètres de long dans le lit du canal. Ces dépôts seront retenus par deux membranes géothermiques et par des barrages de gravier.

D'après un analyste du ministère de l'Environnement, Serge Daoust, il s'agirait de la méthode jugée la meilleure pour décontaminer le canal, quoique les spécialistes présents lors d'une visite guidée par autocar n'ont pu nommer un seul endroit dans le monde où cette expérience a été testée.

Si le projet de décontamination est acceptée, le régisseur du canal, Claude Picher, a indiqué qu'une deuxième phase de consultations publiques devrait se tenir pour déterminer les usages futurs du canal tels la baignade, le canotage, etc.

L'arbitre donne raison au syndicat des cols bleus

ANDRÉ NOËL

Un tribunal d'arbitrage donne raison au syndicat des cols bleus de Montréal et accepte d'étudier son grief sur l'application de la convention collective en période de conflit.

Au début de l'année, la Ville avait décidé que la convention ne s'applique plus, étant donné que les cols bleus refusent de travailler en heures supplémentaires, en guise de moyen de pression.

Le syndicat (SCFP-FTQ) a dé-

posé un grief, mais les avocats de la Ville ont contesté la compétence du tribunal d'arbitrage en cette matière. Dans une décision rendue lundi, l'arbitre, M^e Guy Dulude, rejette les prétentions de la Ville.

Le boycott des heures supplémentaires n'est pas une grève gé-

rale, indique l'arbitre. Les conditions de travail sont généralement maintenues en cas de conflit, ajoute-t-il.

Depuis janvier, la Ville ne respecte plus le plancher d'emploi : c'est environ 125 postes de cols bleus qu'elle n'a pas comblés. Le

plancher d'emploi constitue un enjeu majeur des négociations, lesquelles ont repris depuis quelques semaines.

Dans un communiqué, les avocats de la Ville disent qu'ils étudient la possibilité d'en appeler de la décision de l'arbitre.

Bourque en a assez du pourrissement du climat avec les cols bleus

ANDRÉ PÉPIN

Le maire de Montréal dit en avoir assez du pourrissement des relations de travail avec ses cols bleus. Il soutient que le gouvernement du Québec devra intervenir avec un règlement ou une législation dès la semaine prochaine si les négociations actuelles n'aboutissent pas.

« Je ne céderai devant aucune menace des employés municipaux. Tous doivent collaborer. Montréal ne peut plus assurer une sécurité d'emploi à toute épreuve. Il faut permettre aux jeunes d'accéder à des emplois, principalement durant l'été », a-t-il déclaré hier à la suite d'un discours qu'il prononçait devant l'Institut d'administration publique du Grand Montréal, qui tenait une session d'étude sur les nouvelles formes de gestion, notamment le partenariat, la privatisation, l'impartition et de nouvelles approches dans le domaine des grandes administrations.

« Durant les années 50 et 60, le gouvernement du Québec a donné le premier grand élan à la fonction publique. Il est temps, 30 ans plus tard, de revoir les formules. Nous ne pouvons même pas accorder des tontes de gazon à l'entreprise privée », souligne le maire.

M. Bourque ne parle jamais directement de privatisation, mais toujours de « partenariat ». « Nous pouvons assurer la gestion des services, mettre notre fonction publique à contribution, mais nous ne pouvons plus être prisonniers des conventions collectives », insiste-t-il, déplorant le peu de sensibilité de Québec à cet égard. « Il faudra que le gouvernement du Québec nous donne des outils pour administrer efficacement. »

Il rappelle que Montréal se trouve dans une situation fiscale extrêmement délicate. « Les grandes villes, règle générale, montrent des budgets équivalant à 100 millions de dollars par 100 000 habitants, alors que Montréal, avec un million d'habitants, a vu son budget atteindre près de deux milliards, une situation intenable qui paralyse les investissements », note-t-il.



Rénovez maintenant...
et commencez à payer
seulement dans 6 mois!

Rénovation

Grâce au programme Rénovation

de la Banque Laurentienne, vous pouvez emprunter les fonds dont vous avez besoin pour rénover maintenant, sans avoir à effectuer un seul paiement avant six mois.¹ Pour obtenir plus de renseignements, téléphonez au 1 800 BLC-1846.



BANQUE LAURENTIENNE

Tout simplement.

¹ Pour être admissible, vous devez faire une demande avant le 31 juillet 1996 et obtenir une approbation de crédit de la Banque Laurentienne. Les prêts doivent servir exclusivement à la rénovation de votre maison.

LA DÉCLARATION DE QUÉBEC

LES 6 ET 7 MAI 1996

LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC RÉUNIS EN ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR L'AVENIR DE LEUR PROFESSION, RENOUVELLENT LEUR PROFOND ENGAGEMENT
ENVERS LA POPULATION DU QUÉBEC :

AUCUNE RÉFORME, AUCUN VIRAGE

NE SAURAIT NOUS DÉTOURNER

DE NOTRE MISSION FONDAMENTALE

À L'ÉGARD DU DROIT

À LA SANTÉ POUR TOUS.

DEMAIN COMME HIER,

NOTRE ENGAGEMENT SE PERPÉTUERA

DANS UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

EMPREINTE D'EXCELLENCE

ET DE SOLLICITUDE.

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL



PROCES TADIC

Milosevic et Karadzic

■ Le président serbe Slobodan Milosevic et le leader des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic ont fait figure hier de principaux accusés dans le procès intenté à La Haye par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) à Dusan Tadic, un Serbe de Bosnie jugé pour crimes contre l'humanité. S'appuyant sur le témoignage d'un spécialiste de la Yougoslavie, le britannique Andrew Gow, l'accusation s'est employée à convaincre le tribunal de l'implication du président Milosevic dans la conduite de la guerre, avec l'aide de M. Karadzic (lui-même inculpé par le TPI), de l'armée yougoslave et de milices paramilitaires, afin de créer une « Grande Serbie ».

d'après AFP

WHITEWATER

Le témoin Clinton

■ Le président Bill Clinton a affirmé hier avoir répondu de son mieux, par vidéo interposée, aux questions d'un tribunal chargé de juger un pan du scandale politico-financier Whitewater, ajoutant que son témoignage parlerait de lui-même. Interrogé à ce sujet lors d'une conférence de presse, le président américain a indiqué que son témoignage, qui devait être diffusé devant le tribunal dans l'après-midi, était « franc et direct » mais qu'il ne pensait pas qu'il ait une importance capitale.

d'après AFP

BURUNDI

Coup d'État annoncé

■ Un haut responsable de l'ONU a évoqué devant le Conseil de sécurité la possibilité d'un coup d'État au Burundi d'ici à la fin du mois de juin, ont affirmé hier des responsables de l'ONU ayant requis l'anonymat. Selon des diplomates ayant participé à la réunion du Conseil de sécurité, le conseiller spécial du secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, Chinmaya Gharekhan, a évoqué ce danger de coup de force alors qu'il dressait un tableau de la situation du petit pays d'Afrique centrale déstabilisé par les rivalités ethniques.

d'après AFP

RUSSIE

Commémoration

■ Plus de 15 000 communistes sont descendus hier dans les rues de Moscou pour commémorer le 51^e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie et acclamer leur candidat aux élections présidentielles, Guennadi Ziouganov. Deux heures plus tôt, le président Boris Eltsine avait assisté, du haut du mausolée Lénine, au traditionnel défilé sur la place Rouge auquel participaient cette année un peu plus de 7000 militaires.

d'après Reuter

TURQUIE

Enquête sur Ciller

■ Le parlement turc a décidé hier l'ouverture d'une commission d'enquête sur les accusations de corruption contre l'ancien premier ministre Tansu Ciller, ouvrant ainsi la voie à une crise pouvant déboucher sur l'écroulement de la coalition conservatrice au pouvoir. Les députés ont adopté par 376 voix contre 141 une motion déposée par les islamistes du Parti de la prospérité, qui accusent Tansu Ciller d'abus de pouvoir lors de la privatisation du constructeur automobile Tofas.

d'après Reuter

SIERRA LEONE

Civils tués

■ Plus d'une centaine de civils ont été tués mercredi lors d'une attaque attribuée à la rébellion à Bendo-Malen, dans la région de Pejehun, à 160 km au sud-ouest de Freetown, a affirmé hier la radio nationale sierra-léonaise. Selon des témoins cités par la radio nationale, les rebelles ont tué toutes les personnes âgées de plus de 50 ans et abandonné là les enfants de moins de cinq ans. Les adolescents ont été capturés et emmenés à « camps Libye », la base principale des rebelles dans le sud du pays.

d'après AFP



PHOTO REUTER

Dans la plus grande démocratie au monde, celle de l'Inde, les boîtes de scrutin pullulent. Et cet employé a jugé avoir mérité du repos.

Le premier ministre de l'Inde démissionne

La plus cuisante défaite du parti au pouvoir depuis l'indépendance

d'après AFP
NEW DELHI

Le premier ministre indien P.V. Narasimha Rao présente aujourd'hui la démission de son gouvernement, après la cuisante défaite de son parti aux élections législatives, a annoncé la télévision nationale.

Alors que le parti du Congrès, qui a dirigé l'Inde presque sans interruption depuis l'indépendance, s'apprêtait à prendre le chemin des bancs d'opposition, les nationalistes hindous et leurs adversaires du centre-gauche s'efforçaient de trouver des partenaires pour former un gouvernement de coalition.

M. Rao a pris sa décision après une entrevue avec le président Shankar Dayal Sharma, au cours de laquelle celui-ci lui a conseillé de démissionner « en conformité avec les traditions démocratiques » du pays, ont indiqué la télévision et les agences nationales indiennes.

Le premier ministre, qui est également chef du Congrès, présentera sa démission après une dernière réunion de son cabinet aujourd'hui, a précisé la télévision nationale Doordarshan. Le décompte des votes se poursuivait hier soir mais les résultats déjà connus indiquent que le parti au pouvoir est en passe de subir sa plus cuisante défaite depuis l'indépendance de l'Inde en 1947.

M. Vithal Gadgil, porte-parole du Congrès avait reconnu un peu plus tôt la défaite du Congrès et indiqué qu'il était prêt à siéger sur les bancs de l'opposition. « Je pense que nous devrions être dans

l'opposition et ne pas participer à un gouvernement de coalition », avait-il dit.

De leur côté, les nationalistes hindous du Bharatiya Janata Party (BJP) et une alliance de centre-gauche s'employaient, chacun de leur côté, à trouver des alliés pour diriger le pays, car il est désormais clair qu'aucune formation ne disposera d'une majorité suffisante pour gouverner seule. M. Pramod Mahajan, secrétaire général du BJP, a déclaré que son parti avait « le devoir » de chercher à former un gouvernement, même sans majorité absolue.

La formation nationaliste était en voie de devenir le premier parti dans le prochain parlement. Mais son président, M. Lal Krishna Advani, a reconnu que les résultats étaient en deçà de ses espérances. « Nous espérons avoir une claire majorité. Le mandat n'est pas aussi net que nous l'aurions souhaité », a-t-il dit. La télévision indienne estimait hier soir que le BJP aurait entre 175 et 185 sièges, devant l'alliance de centre-gauche National Front-Left Front, créditée de 140 à 150 sièges.

Le Congrès viendrait en troisième position avec de 130 à 140 députés, sa défaite la plus sévère de



PHOTO REUTER

Des partisans du parti hindou Bharatiya Janata ont laissé aller leurs sentiments à New Delhi à l'annonce des résultats.

puis l'indépendance, ce qui a amené le président du BJP à déclarer que « l'ère de la domination du Congrès » était terminée.

Les espoirs du BJP de prendre le pouvoir ont cependant souffert quelque peu de l'annonce par deux partis régionaux qu'ils ne le soutiendraient en aucun cas. Le BJP a un handicap : son idéologie nationaliste pro-hindoue souvent agressive rend improbable qu'il trouve suffisamment d'alliés pour atteindre la majorité au Parlement.

La troisième force, l'alliance de centre-gauche, s'efforce de son côté de profiter de cette situation et de former le second gouvernement de coalition de l'histoire de l'Inde. Le

premier avait duré 11 mois en 1989-90. « Nous essayons de rassembler toutes les forces démocratiques et laïques pour former un gouvernement viable », a déclaré M. Sitaram Yechuri, membre du bureau politique du Parti communiste d'Inde (marxiste) - CPI (M).

M. Yechuri a prédit que le Congrès éclaterait et que certains de ses éléments soutiendraient le gouvernement de centre-gauche. Dans l'état actuel des choses, aucune des combinaisons envisagées n'arrive à la majorité absolue et il semble que l'appui déclaré ou tacite d'au moins une partie du Congrès sera nécessaire au prochain gouvernement.

Serge Dassault ne peut plus quitter la France

d'après Reuter et AFP
BRUXELLES

L'avionneur français Serge Dassault ne peut désormais plus quitter la France sans risquer d'être extradé vers la Belgique, où la justice veut l'interroger dans le cadre d'un scandale politico-financier.

Un juge d'instruction liégeois a émis au début du mois de mai un mandat d'arrêt international contre le président de Dassault Aviation, mais l'information n'a été officiellement confirmée qu'hier de source judiciaire officielle.

Les enquêteurs belges soupçonnent la société Dassault d'avoir versé quelque 3 millions \$ US de pots-de-vin aux partis socialistes belges, flamand (SP) et francophone (PS), pour remporter en 1989 le marché de modernisation électronique des F-16 et des Mirage belges.

À Paris, l'homme d'affaires français s'est déclaré dans un communiqué « absolument étranger » à cette affaire et a souligné qu'il n'assumait plus aucune responsabilité au sein de Dassault Électronique, la société qui a remporté le contrat, depuis 1986.

Mais il a précisé qu'il avait refusé de se rendre à une convocation du juge belge il y a 15 jours de peur de subir le même traitement que son collègue Didier Pineau-Valencienne, qui, en 1994, avait été

jeté en prison pour éviter qu'il ne se soustraie à la justice.

Serge Dassault, qui a déjà répondu en novembre dernier aux questions qui lui ont été posées par le même juge et se dit prêt à être réentendu « en France », ne peut donc plus quitter le territoire français tant que la mesure ne sera pas levée.

Les enquêteurs belges disent entretenir de « forts soupçons de corruption » à l'encontre de Serge Dassault depuis qu'ils ont eu accès en avril dernier aux comptes bancaires suisses par lesquels les commissions occultes auraient transité.

Une affaire « Dassault » pourrait donc bien s'ajouter au scandale politico-financier Agusta, qui a déjà fait tomber bien des têtes parmi les dirigeants socialistes belges.

La firme italienne Agusta, dont l'ex-dirigeant Rafaelo Teti est en ce moment détenu en Belgique, avait remporté en 1988 le contrat pour la livraison de 46 hélicoptères à l'armée belge en échange, selon les enquêteurs liégeois, de pots-de-vin.

L'affaire Agusta a déjà coûté l'an dernier son poste de secrétaire général de l'OTAN Willy Claes, qui était ministre de l'Économie au moment de la signature des contrats Agusta et Dassault, ainsi qu'au ministre de la Défense, Guy Coeme.

Les deux hommes ont été renvoyés en octobre 1995 par le Parlement devant la Cour de cassation, la plus haute juridiction belge et la seule habilitée à juger les anciens ministres.

De Klerk et son parti quittent le gouvernement

Agence France-Presse
JOHANNESBURG

Le Parti national (NP) de Frederik de Klerk a annoncé hier son départ du gouvernement de coalition formé par Nelson Mandela en mai 1994, brisant une alliance politique conclue au nom de la transformation démocratique de l'Afrique du Sud, pour devenir un « vrai » parti d'opposition.

« Nous croyons que le développement d'une opposition forte et vigilante est essentiel pour le maintien d'une vraie démocratie multipartite », a expliqué hier M. De Klerk, président du NP.

Le vice-président sud-africain venait d'annoncer au cours d'une conférence de presse que tous les élus du NP, le principal allié du Congrès national africain (ANC, au pouvoir) mais aussi son principal adversaire politique, démissionneraient du gouvernement le 30 juin prochain.

À cette décision politique, le président Mandela a réagi par des critiques non moins politiques : « Nous espérons que leur décision de devenir un parti d'opposition

plus actif ne signifie pas faire obstruction au processus de transformation du pays », a-t-il dit. Il a aussi rappelé que « le NP avait une responsabilité continue dans le processus d'éradication de l'héritage de l'apartheid qu'il a créé ».

Le NP, soutenu essentiellement par les Blancs, a décidé de se retirer de la coalition gouvernementale au lendemain de l'adoption de la nouvelle Constitution : ses élus ont unanimement soutenu le texte qui enterme les lois de l'apartheid, pour immédiatement critiquer le non-partage du pouvoir entre Blancs et Noirs au-delà des élections générales de 1999.

Dans le gouvernement d'unité nationale formé en 1994, les « Nats », qui se revendiquent d'une longue pratique du pouvoir, avaient conservé les postes à tonalité économique — comme les Affaires minières ou l'Agriculture —, l'ANC prenant les postes politiques, comme la Défense ou les Affaires étrangères.

Ce partage reflétait la disparité d'un pays où la majorité noire a pris le pouvoir mais où la communauté blanche conserve les rênes de

l'industrie et des affaires. Le NP a tenté, mais en vain, d'obtenir une prolongation de cette coopération politique, que l'ANC, de son côté, conçoit comme une simple transition.

« Comme la nouvelle Constitution ne prévoit aucune forme de décision conjointe, nous avons décidé qu'il était temps de jouer un rôle de vrai parti d'opposition », a expliqué hier M. De Klerk, qui occupa la présidence jusqu'en 1994. Le NP a déjà dénoncé l'emprise « monolithique et mono-ethnique » de l'ANC, qui l'a balayé lors des élections multiraciales d'avril 1994.

Parallèlement, depuis plusieurs mois, la direction du NP réfléchissait aux moyens de survie d'une formation politique essentiellement soutenue par les Blancs, les Métis et les Indiens.

Début février, M. De Klerk avait annoncé le repositionnement du parti qui inventa l'apartheid avant de contribuer à la disparition du régime raciste : le NP se définit désormais comme un mouvement « modéré, non racial et de philosophie chrétienne ». Son objectif :

élargir son audience aux Noirs.

Cependant, ces efforts ont pour l'instant profité au Front de la Liberté (FF, ultra-conservateurs blancs) qui tend à se poser comme le grand défenseur de la communauté blanche.

« Au sein du gouvernement, le NP a fait des concessions que ses militants traditionnels perçoivent comme néfastes pour leurs intérêts », commente un analyste politique, le Pr Lawrence Schlemmer.

Aussi, à trois ans des prochaines élections générales, les « Nats » veulent éviter de se dissoudre dans une unité nationale surtout profitable à l'ANC. Leur retrait ôte, déjà, au parti de Nelson Mandela le goût de la victoire, après l'adoption de la Constitution qui entérine la transformation démocratique du pays.

D'autant que, même si Frederik De Klerk s'en défend, la fin du gouvernement de coalition risque aussi de porter un coup à l'économie du pays, en entamant la confiance des investisseurs étrangers. La monnaie locale a déjà réagi à la baisse, hier, à 4,51 rands contre le dollar à la clôture des changes.

annonces classées

HEURES DE TOMBÉE
Annonces classées régulières:
Mardi au samedi: 17 h 00 la veille de la parution
Dimanche et lundi: 17 h 00 le vendredi précédent
Pour annonces encadrées:
48 heures avant la parution

285-7111

TÉLÉCOPIE: 848-6287
INTERURBAIN SANS FRAIS:
du lundi au vendredi 8 h 30 à 17 h 30: 1 (800) 361-5013
Annonces commerciales encadrées:
du lundi au vendredi 8 h 30 à 17 h 30

INDEX DES RUBRIQUES



IMMOBILIER

100

RÉSIDENTIEL

Achat - Vente - Échange

- Visites libres.....100
- Île de Montréal.....101
- Centre-ville.....102
- Vieux-Montréal.....103
- Laval, Rive-Nord.....105
- Rive-Sud.....106
- Banlieue ouest.....107
- Banlieue est.....108
- Laurentides.....109
- Estrie / Cantons de l'Est.....110
- Extérieur de Montréal.....111
- Bord de l'eau.....112
- États-Unis - Hors frontières.....113
- Condominiums, copropriétés.....115
- Maisons de campagne / Domaines.....116
- Chalets.....117
- Maisons mobiles.....118
- Propriétés à échanger.....119
- Propriétés demandées.....120
- Fermes / Terres / Fermettes.....121
- Terrains résidentiels.....122
- Prêts hypothécaires.....123

Location

- Île de Montréal.....131
- Centre-ville.....132
- Vieux-Montréal.....133
- Laval, Rive-Nord.....135
- Rive-Sud.....136
- Banlieue ouest.....137
- Banlieue est.....138
- Laurentides.....139
- Estrie / Cantons de l'Est.....140

- Extérieur de Montréal.....141
- États-Unis - Hors frontières.....143
- Condominiums copropriétés à louer.....145
- Maisons de campagne.....146
- Chalets à louer.....147
- Chambres, pensions.....148
- Propriétés à louer.....149
- Maisons de repos, centres d'accueil.....150
- Garages.....152
- On demande à louer.....153
- On demande à partager.....154
- Sous-location.....155
- Appartements meublés.....156

INVESTISSEMENT COMMERCIAL INDUSTRIEL

Achat - Vente - Échange

- Propriétés à revenus.....160
- Condominiums, copropriétés.....162
- industrielles.....162
- Fermes, terres.....168
- Commerces.....170
- Copropriétés, espaces comm. industriels.....172
- Terrains commerciaux et industriels.....173
- Gestion immobilière.....175

Location

- Espaces comm. industriels à louer.....180
- Commerces à louer.....182
- Entrepôts à louer.....184
- Bureaux à louer.....186
- Magasins à louer.....188
- Terrains à louer.....189
- Marché aux puces espace à louer.....190
- À louer, divers.....192



MARCHANDISES ET SERVICES

200

Marchandises

- Systèmes de sécurité.....201
- Équipements téléphoniques.....202
- Audiovisuel.....203
- Instruments de musique.....205
- Appareils électroménagers.....206
- Mobiliers, articles maison.....207
- Machines à coudre.....208
- Vêtements, fourrure.....210
- Collections.....211
- Antiquités, artisanat, oeuvres d'art.....212
- Bijoux, objets précieux.....213
- Livres.....214
- Le coin de l'ordinateur.....217
- Animaux.....220
- Perdu.....221
- Propriétés comm. industrielles.....222
- Piscines.....224
- Bois de foyer.....225
- Pépinières.....226
- Alimentation.....227
- Équipements de bureau.....228
- Imprimerie.....229
- Machinerie, outils.....231
- Équipements commerciaux.....232
- Matériaux de construction.....233
- Marchandises diverses.....235
- On demande à acheter.....236
- Encans.....237
- Vente de garage.....238
- Vente de charité.....239
- Assurance.....240
- Secteur automobile.....240
- Vente, commerce.....240
- Immobilier.....240
- Clubs, hôtels, restaurants.....242
- Alimentation.....243
- Imprimerie, infographie.....244

Services

- Entretien de la maison.....250
- Electricité.....251
- Entrepreneurs.....252

- Planchers.....254
- Peinture.....255
- Paysagistes, déneigement.....256
- Transport, déménagement.....257
- Chauffage climatisation.....258
- Gardiennes, gardiennage.....259
- Professionnels.....260
- Musiciens / Artistes.....261
- Esthétique, coiffure.....262
- Rédaction, traduction.....263
- Traitement / Textes.....264
- Travail de bureau.....264
- Préparation de c.v.....265
- Covoiturage.....267
- Services divers.....268
- Soins thérapeutiques et massothérapie.....270
- Consultations, soins professionnels.....271



OFFRES D'EMPLOI

300

- Offres d'emploi (encadrées seulement).....300
- Programmes de formation.....303
- Postes cadres et professionnels.....304
- Santé, services communautaires.....306
- Éducation.....307
- Gardiennes.....308
- Bureaux.....310
- Informatique.....313
- Assurance.....316
- Secteur automobile.....317
- Vente, commerce.....319
- Immobilier.....320
- Clubs, hôtels, restaurants.....322
- Alimentation.....323
- Imprimerie, infographie.....324

- Technique, métiers sous-traitance.....325
- Coiffure, esthétique.....327
- Industrie du vêtement.....328
- Industriel, manufacturier.....329
- Entretien, sécurité, conciergerie.....331
- Services domestiques.....334
- Musiciens, artistes.....337
- Mannequins, modèles.....339
- Emplois divers.....340
- Emplois à l'étranger.....341
- Emplois divers à temps partiel.....342
- Emplois demandés.....343
- Méthodes de recherche d'emploi.....348

COURS

- Cours.....350



SERVICES PERSONNELS

400

- Compagnes, compagnons.....403
- Agences de rencontres.....404
- Clubs de rencontres.....405
- Lignes de rencontres.....406
- Correspondance.....407
- Astrologie, occultisme.....410
- Consultations.....415
- Billets de sport / spectacle.....419
- Activités sociales.....420
- Escorts, rencontres, etc.....440
- Studios de massage.....445
- Divers.....450
- « Souhaits ».....460
- Naissances, graduations, fiançailles, mariages.....465



TRANSPORT ET VÉHICULES AUTOMOBILES

500

- Machineries diverses.....501
- Camions, jeeps, fourgonnettes.....511
- Autos à vendre.....550
- Autos / camions antiques de collection.....555
- Services divers.....560
- Achat, vente, location, échange.....565
- Entretien et réparations.....567
- Pièces et accessoires.....568

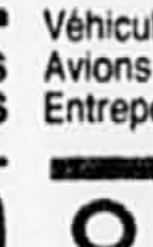
LOISIRS ET VÉHICULES RECRÉATIFS

600

- Articles / équipements de sport.....605
- Camping, chasse et pêche.....606
- Bicyclettes, ski, golf.....608
- Séjours, excursions.....610

ÉQUIPEMENTS RECRÉATIFS

- Achat - Vente - Échange.....655
- Motocyclettes.....655
- Bateau-moteur, yachts, voiliers.....658
- Planches à voiles.....659
- Motoneiges, véhicules tout terrain.....661
- Remorques.....665



VÉHICULES RECRÉATIFS

700

- Avions.....670
- Entreposage de véhicules.....675
- Propositions d'affaires (encadrées seulement).....700
- Hypothèques.....705
- Occasions d'affaires.....710
- Associés demandés.....712
- Franchises.....714
- Services financiers.....715
- Services spécialisés.....717
- Argent à prêter ou demandé.....718
- Tenue de livres, impôt informatique, bureautique.....725
- L'immobilier.....735
- Divers.....750

CAHIER ÉCONOMIE

Propositions d'affaires, du lundi au samedi



AVIS

800

- Avis légaux, appels d'offres.....801
- Avis divers.....805
- Communiqués.....810
- Avis de dissolution, changements de nom.....950

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, PRIÈRES

900

- Remerciements.....995
- Prières.....997
- Décès.....999

MARCHANDISES ET SERVICES

255 PEINTURE

A BON prix, peinture int. et ext., 351-5000, cell. 864-2840.
PEINTURE int/ext. rénovation, estimation gratuite. 725-9465.

256 PAYSAGISTES

ROSEMONT PAYSAGISTE, patio, jardin, clôture, clôture, 727-2561 888-2144, J.C. Sebillan.

257 TRANSPORT, DÉMÉNAGEMENT

A bas prix, ACE Déménagement, Montréal, longue distance, Estima non gratuite. 909-1533.
 A bas prix, Real D. Déménagement, assurances, permis. 367-6254.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GARDERIES enfants en tout temps, sem. fin et à la carte. Donneur: 747-2445, Goucher.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT tous genres, 2 hommes 40 \$/hr. 361-5490.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT ENR, étudiants d'expérience. 653-7668.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GILLER JODON TRANSPORT INC. assurances complètes. 253-4374.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

PETITS transports (bien faits), déménagements. Interim 489-6591.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

TRANSPORT-DÉMÉNAGEMENT Seron, 761-7357.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GARDERIES enfants en tout temps, sem. fin et à la carte. Donneur: 747-2445, Goucher.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT tous genres, 2 hommes 40 \$/hr. 361-5490.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT ENR, étudiants d'expérience. 653-7668.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GILLER JODON TRANSPORT INC. assurances complètes. 253-4374.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

PETITS transports (bien faits), déménagements. Interim 489-6591.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

TRANSPORT-DÉMÉNAGEMENT Seron, 761-7357.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GARDERIES enfants en tout temps, sem. fin et à la carte. Donneur: 747-2445, Goucher.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT tous genres, 2 hommes 40 \$/hr. 361-5490.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT ENR, étudiants d'expérience. 653-7668.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GILLER JODON TRANSPORT INC. assurances complètes. 253-4374.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

PETITS transports (bien faits), déménagements. Interim 489-6591.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

TRANSPORT-DÉMÉNAGEMENT Seron, 761-7357.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GARDERIES enfants en tout temps, sem. fin et à la carte. Donneur: 747-2445, Goucher.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT tous genres, 2 hommes 40 \$/hr. 361-5490.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT ENR, étudiants d'expérience. 653-7668.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GILLER JODON TRANSPORT INC. assurances complètes. 253-4374.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

PETITS transports (bien faits), déménagements. Interim 489-6591.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

TRANSPORT-DÉMÉNAGEMENT Seron, 761-7357.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GARDERIES enfants en tout temps, sem. fin et à la carte. Donneur: 747-2445, Goucher.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT tous genres, 2 hommes 40 \$/hr. 361-5490.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

DÉMÉNAGEMENT ENR, étudiants d'expérience. 653-7668.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

GILLER JODON TRANSPORT INC. assurances complètes. 253-4374.

259 GARDERIES, GARDIENNAGE

PETITS transports (bien faits), déménagements. Interim 489-6591.

OFFRES D'EMPLOI...

(Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes).

343 EMPLOIS DEMANDES

A bon prix, entretien ménager, régulier 14 h de 9 à 18 h d'expérience, non fumeuse. 479-9773, page 530-7263.

343 EMPLOIS DEMANDES

CUISINIER expérience cuisine internationale 10 ans, diplôme T.H.O. Soreux et responsable, cherche travail. 933-6047.

343 EMPLOIS DEMANDES

CUISINIER français, 15 ans d'expérience, cherche travail, expérience, organisation, axé sur cuisine classique et créative. 526-9557.

343 EMPLOIS DEMANDES

DAME de 55 ans, responsable, honnête et fiable, non-fumeuse, pour prendre soin d'une dame, expérience, organisation, axé sur cuisine classique et créative. 526-9557.

343 EMPLOIS DEMANDES

DAME mariée, cherche travail, maison propre, entretien ménager, régulier 14 h de 9 à 18 h d'expérience, non fumeuse. 479-9773, page 530-7263.

343 EMPLOIS DEMANDES

ENTREPRENEURS, commerçants, je vous offre mes services et la disponibilité immédiate. Homme mature, déterminé et entrepreneur, exp. vanne. 564-7420.

343 EMPLOIS DEMANDES

FEMME Européenne bilingue, avec références, permis de conduire, s'occupe d'une personne âgée, s'occupe d'un ménage. 446-4792.

343 EMPLOIS DEMANDES

GARDIENNE chez moi le soir pendant la sem. Maitre Snowdon. Références. 485-2423.

343 EMPLOIS DEMANDES

PATRONS, vous cherchez quelqu'un pour remplacer votre secrétaire pendant les vacances? Pour ne pas utiliser le télé-travail? Économique, flexible, disponible. 564-7420.

343 EMPLOIS DEMANDES

PIANISTE DE COCKTAIL (classique du jazz à la Gershwin), disponible pour réceptions privées. François Prevost. 270-6633.

343 EMPLOIS DEMANDES

COURS Anglais AVEC anglophone, docteur T.O.EFL 810-200. 369-2521.

343 EMPLOIS DEMANDES

Anglais INTENSIF diplômée McGill En affaires depuis 1990. 549-8445.

343 EMPLOIS DEMANDES

COURS d'anglais privé, par personne, expérience, 1209-147-1866.

343 EMPLOIS DEMANDES

"COURS" D'AGENT DE VOYAGE "COURS D'AGENT DE VOYAGE" Ecole Supérieure. 909-2816.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

343 EMPLOIS DEMANDES

Ecoute Matins Linguistique Cours d'anglais, 1209-147-1866, en classe, Spécial d'été. 849-2828.

TRANSPORT ET VÉHICULES AUTOMOBILES

AUTOBAINES

CARAVAN 92 - 93

bas mileage, Spécial, LSA3000, 3500, 3600, 3700, 3800, 3900, 4000, 4100, 4200, 4300, 4400, 4500, 4600, 4700, 4800, 4900, 5000, 5100, 5200, 5300, 5400, 5500, 5600, 5700, 5800, 5900, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900, 10000.

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

CARAVAN 94 V6, aut. air, cruise, vitres teintées, 7 passagers, 109 000 km, 12 600 \$, 685-1485

la Baie 326^e

FÊTE SON ANNIVERSAIRE

Solde d'un jour

Le samedi 11 mai!

Des aubaines lève-tôt à ne pas manquer de 8 h 30 à 10 h!

60 % de rabais

Emballages-cadeaux Lindt

Boîte métallique à collectionner accompagnée de 3 tablettes.

Notre prix ord. 9,99 \$

Solde d'un jour

399 \$

le paquet

50 % de rabais

Tenues de nuit en soie

La Lingerie® et Versailles

Pyjamas, chemises américaines, etc. Nos prix ord. 29,99 \$ à 75 \$.

Solde d'un jour

14,99 \$ à 37,50 \$ ch.

Tenues de nuit, rayons 170 et 258.

50 % de rabais

Sélection de pantalons et jupes

Principles®

Notre prix ord. 34,99 \$

Solde d'un jour

1749 \$

ch. Exception : modèles en noir, marine, taupe et blanc.

50 % de rabais

Montres

Anne Klein

Nos prix ord. 150 \$ à 200 \$.

Solde d'un jour

75 \$ à 100 \$

ch. Le choix varie selon le magasin.

Le samedi 11 mai 1996, seulement, de 9 h à 17 h, les services offerts par les Centres de consultation juridique (CCJ) seront gratuits pour tous à la Baie, Centre Laval, Carrefour Laval et Place Rosemere!

Sans rendez-vous.

Premier arrive, premier servi!

La lunetterie la Baie

30 % de rabais

Toutes les montures, lentilles, verres de contact, lunettes de soleil, ainsi que tous les accessoires, en boutique.

* Certaines restrictions s'appliquent.

La lunetterie la Baie est exploitée par Tris Coffin Opticiens.

De 8 h 30 à 10 h

Pas de TPS*

sur presque tous vos achats

* Nous vous accorderons un rabais équivalant à la TPS.

Exceptions : produits de beauté, fragrances, produits pharmaceutiques, restaurants, friandises, tabac, jouets, vêtements et articles de sport, livres, fournitures de bureau, appareils électroniques, meubles et tous les gros électroménagers.

50 % de rabais

Slips pour garçon

4 à 6X. Notre prix ord. 6,99 \$.

PM.G. Notre prix ord. 7,99 \$.

Solde d'un jour

349 \$ et 399 \$

ch. Accessoires, rayon 460.

40 % de rabais*

Mode printanière

Real Clothes

pour bébé et fillette

* Sur nos prix ordinaires.

Vêtements pour bébé et fillette, tailles 2 à 3X, rayons 405 et 455.

La 2e paire pour 1^c

À l'achat d'une paire de chaussures Rookie League au prix ord.

de 13,99 \$ à 39,99 \$, vous en obtiendrez une seconde* pour 1^c

* De valeur égale ou moindre.

50 % de rabais

Mini-figurines

Royal Albert

Notre prix ord. 150 \$.

Solde d'un jour

7499 \$

ch. Porcelaine, rayon 614.

50 % de rabais

Chopes en porcelaine tendre

Notre prix ord. 3,99 \$.

Solde d'un jour

199 \$

ch. Porcelaine, rayon 614.

50 % de rabais

Sacs de choux

Real Expressions®

Nos prix ord. 2,99 \$ à 4,99 \$.

Solde d'un jour

199 \$ à 249 \$

ch. Papeterie, rayon 706.

50 % de rabais*

Bottes de pluie pour enfant

* Sur nos prix ordinaires.

Chaussures pour enfant, rayon 446.

Tous nos magasins ouvrent à 8 h 30!



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

VOUS AVEZ LE MEILLEUR